



## Inscription fijais

-----  
Par lanstack

Bonjour,

Je suis inscrit au fijais. Je dois justifier mon adresse tous les ans. Est qu'un envoi en recommandé AR est possible auprès de la gendarmerie de mon domicile?

D'après les gendarmes, il faut se présenter physiquement et d'après le site "service-public.fr", un envoi en recommandé AR est possible. Qui a raison ?

Autre chose, les gendarmes veulent une facture de moins de 3 mois. Sauf qu'étant mensualisé, je reçois la facture annuelle de régularisation en octobre. Cela ne correspond pas au délai légal des 3 mois à respecter !!!

Est qu'une attestation de contrat daté récemment de fournisseur d'énergie est un document valable auprès de la justice ? D'après les gendarmes, une attestation de contrat d'énergie n'est pas un document valable et d'après mon avocat « Normalement oui ». Qui a raison ?

Merci de répondre à mes questions.

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous vous présentez normalement en personne.

Pour toute dérogation, vous devez vous adresser au procureur de la République de la dernière juridiction dont la décision a entraîné votre inscription au Fijais

-----  
Par lanstack

Merci pour cette réponse et concernant mes autres questions (attestation de contrat), avez-vous une idée ?

-----  
Par TUT03

Bonjour

vous devez avoir un document qui précise le décision de votre inscription sur le fichier, et qui précise les modalités pour vous faire connaître annuellement, soit dans le courant du mois de votre naissance, soit dans le mois anniversaire de la décision par exemple

et les documents à fournir sont également précisés, vous pouvez fournir une quittance de loyer, une facture d'eau, d'électricité, d'internet .... de moins de trois mois  
soit en vous présentant en personne, soit par courrier recommandé, tout est précisé sur la décision de justice qui vous a été remise le jour de l'audience en mains propres ou remise à votre avocat

-----  
Par lanstack

Bonjour,

Etant mensualisé pour électricité et gaz, je n'ai pas de facture de moins de 3 mois.

Je reçois une facture annuelle de régularisation en octobre.

Je dois me présenter en janvier (donc délai légal dépassé). Par contre je peux imprimer une attestation de contrat de EDF ou Engie (qui aura une date récente).

Je suis locataire. Mon propriétaire est un particulier donc pas de quittance de loyer valable.

Je suis chez Free. La facture Free ne plait pas aux gendarmes.

Je fais tout pour respecter mes devoirs ...Je suis bloqué à cause de la paperasse !!!

-----  
Par TUT03

ce n'est pas parce que votre locataire est un particulier que ses quittances ne sont pas valables

vous lui réclamez une quittance et vous la faites parvenir à la gendarmerie